

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 juin 2026**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE IMMEUBLES DE RAPPORT
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 juin 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 juin 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. Jean-Marc ISURE à M. Jean-Marie VIAL, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, Mme Fabienne SERVEL à Mme Valérie ASTIER, Mme Anna ASFART à Mme Nathalie GALLIERE, Mme Nathalie PEREZ à M. Alexandre MONACO, Mme Marie-Hélène DELTORT à M. Serge FALZON, Mme Anne THEVENOT à M. Sébastien SOULIER.

Excusés

M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Quorum : 26	Présents : 40	Votants : 49	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°4176 en date du 15 juin 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget annexe Immeubles de Rapport ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte financier unique 2025 a été arrêtée avec un excédent de clôture de 127.926,67 € et que la section d'investissement présente un besoin de financement de 4.403,09 €,

CONSIDERANT qu'il n'existe pas de reste à réaliser 2025 ni en dépenses ni en recettes d'investissement,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'affecter pour partie l'excédent de fonctionnement 2025 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget 2026 par inscription budgétaire en recettes à l'article 1068 d'un montant de 4.403,09 €,

- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement 2025 en recettes de la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2026 ligne 002 pour 123.523,58 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 4185

Publication le 18/06/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 18/06/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260615-27343-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

RESULTATS - BUDGET IMMEUBLES DE RAPPORT

FONCTIONNEMENT	2024	2025
Dépenses Mandatées	14 745,24 €	45 092,35 €
Recettes Réalisées	79 696,41 €	77 708,54 €
Résultat exercice	64 951,17 €	32 616,19 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	50 843,61 €	95 310,48 €
Résultat de fonctionnement à affecter	115 794,78 €	127 926,67 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	21 736,80 €	460 299,09 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	0,00 €	-20 484,30 €
Recettes réalisées	1 252,50 €	476 380,30 €
Solde d'exécution Investissement	-20 484,30 €	-4 403,09 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	0,00 €	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
Solde des reports	0,00 €	0,00 €
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	-20 484,30 €	-4 403,09 €
------------------------------	---------------------	--------------------

Affectation au compte 1068	20 484,30 €	4 403,09 €
-----------------------------------	--------------------	-------------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	95 310,48 €	123 523,58 €
---	--------------------	---------------------